

Le Reflet de nos ressources

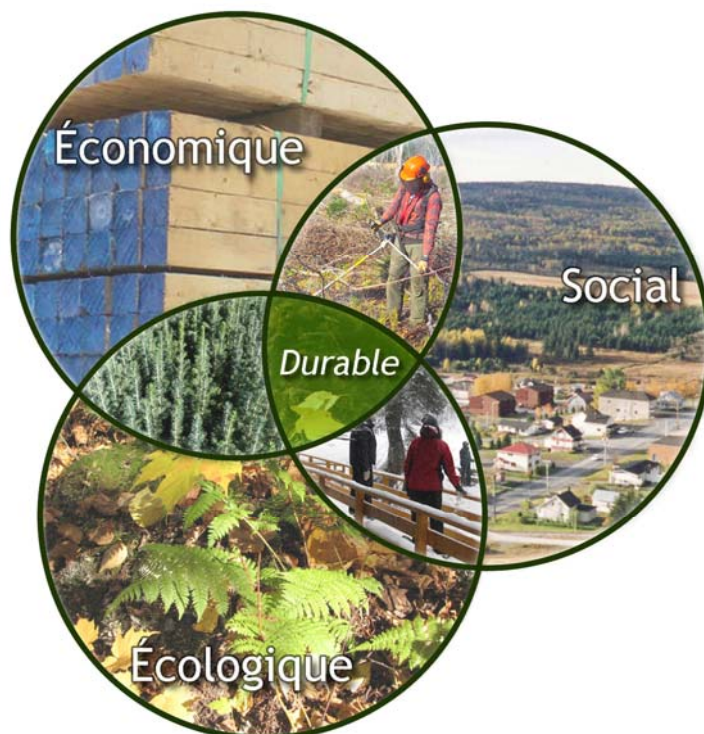
Le bulletin d'information de la Direction générale du Bas-Saint-Laurent
Numéro 3, printemps 2014



Photo : MRN, Lac Matane

Dans ce numéro :

- Page 2** - Mot du directeur général
- Page 4** - Le nouveau régime forestier
- Page 6** - Des projets d'aires protégées
- Page 7** - Comités de santé et sécurité au travail
- Page 9** - CAPsule SGE
- Page 10** - La tordeuse des bourgeons de l'épinette arrive
- Page 11** - Migration vers windows 7
- Page 12** - La forêt arrive en ville
- Page 13** - Des départs, des arrivées
- Page 14** - Vie sociale



Mot du directeur général



L'année 2014 est déjà bien avancée; l'été est à nos portes et les activités terrain débutent sur le territoire public, sauf pour les acériculteurs qui rangent leurs équipements après une excellente saison. Ce printemps nous a également amené un nouveau gouvernement avec des changements importants pour la Direction générale régionale, et qui nécessairement auront des impacts sur le déroulement de nos activités, l'adoption de politiques, la révision de certains programmes et des orientations du Gouvernement concernant les budgets.

Ainsi, nous voilà avec deux ministères à administrer en région; le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) avec le retour de nos collègues du secteur Faune. Pour des questions administratives, il a été décidé de prendre une photo des DGR dans les régions du Québec au 1^{er} avril et de transférer tous les employés vers le MFFP à l'exception de ceux relevant de la DCAR qui demeure au MERN. Cela occasionne nécessairement un questionnement de tous et des incohérences organisationnelles. Gardons à l'esprit qu'il s'agit d'une décision administrative, qui n'a pas de conséquence significative sur notre fonctionnement (modification virtuelle des organigrammes). **Ainsi, le Secteur des opérations régionales est conservé intact jusqu'à la fin 2014.**

Par ailleurs, il est important de rappeler que la prospérité et le développement de notre région reposent en grande partie sur la mise en valeur des ressources naturelles. Nous sommes à cet égard un acteur important dont la mission a des impacts structurants sur le développement et l'occupation du territoire. Nous avons des responsabilités importantes en ce sens, autant auprès des partenaires régionaux, qu'auprès des autorités dont nous devons constamment tenir informés des enjeux spécifiques à notre région. Le développement des ressources naturelles doit nécessairement se faire dans un cadre de développement durable. En ce sens, le plus grand défi de notre organisation en région est celui de **l'harmonisation et de l'acceptabilité sociale** liées à l'exploitation durable des ressources naturelles et l'occupation du territoire. Notre présence en région, notre connaissance des enjeux et des préoccupations des partenaires nous positionnent avantageusement pour accomplir ce mandat.



Les défis qui nous attendent dans les prochains mois sont immenses et dépassent souvent notre capacité d'action. Nous devons toujours faire preuve d'innovation et de travail d'équipe pour atteindre nos objectifs. En parlant de défis, ce n'est pas ce qui manque pour les prochains mois :

- ⇒ Administration de deux ministères.
- ⇒ Quatrième appel d'offres éolien.
- ⇒ Migration Windows.
- ⇒ Révision des attributions et le dossier de la forêt privée.
- ⇒ Dossier de la main d'œuvre forestière et du virage sylvicole.
- ⇒ Poursuite de l'implantation du régime forestier avec la gestion de la TBE.
- ⇒ Implantation de l'oléoduc de Transcanada.
- ⇒ Etc.

Il ne s'agit que de quelques dossiers qui s'ajoutent à l'ensemble de nos tâches régulières. L'attrition nous a fait mal dans les dernières années, il faudra bien identifier nos « gros cailloux ».

Cependant, il y a une chose en laquelle j'ai confiance, c'est la qualité des personnes qui forment notre équipe en région, notre capacité à donner le meilleur de nous-mêmes.

Bravo à tous et toutes et encore merci pour votre travail exceptionnel!

J'en profite pour vous souhaiter d'excellentes vacances estivales, d'en profiter avec les vôtres et de revenir en grande forme afin d'amorcer l'automne 2014 tous ensemble.

Paul Saint-Laurent, ing. f.
Directeur général



Nouveau régime forestier

*Greg St-Hilaire, ing. f., M. Sc.
Responsable des communications
Direction générale*

Plans d'aménagement forestier intégré tactiques

Après une année complète de travail acharné, la Direction des opérations intégrées est particulièrement fière de déposer les six plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT pour les intimes) du Bas-Saint-Laurent! Le dernier jalon à franchir est la consultation du public et des autochtones qui a débuté le 20 mai dernier, et ce, pour une période de 60 jours.

Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Le PAFIT est le document qui définit la stratégie d'aménagement pour une unité d'aménagement. Grossièrement, on pourrait dire qu'en fonction des ingrédients de notre territoire, la stratégie définit les recettes à utiliser pour « rassasier » les utilisateurs qui ont soif de la forêt. Pour y parvenir, le PAFIT rassemble tous les enjeux d'aménagement durable des forêts identifiés par ces utilisateurs, par l'entremise de leur participation aux Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT). Ainsi, pour reprendre l'image d'une recette, les TGIRT nous permettent de connaître les goûts et les besoins de nos convives et nous permettent de ne pas concocter un plat aux arachides, par exemple, à quelqu'un qui y est allergique !

En termes d'utilisation, disons tout d'abord que la stratégie d'aménagement est, entre autres, l'intrant principal pour le calcul de possibilité forestière effectué par le Forestier en chef. Elle contribue donc à définir les volumes de bois que les industriels seront en mesure de récolter chaque année, ainsi que les interventions sylvicoles permettant d'atteindre des objectifs d'aménagement durable des forêts.

Quelques chiffres

En plus de nombreuses heures de travail et de rédaction, de tous les gens mis à contribution (planificateurs forestiers, responsables de dossiers, techniciens et bien d'autres), chaque PAFIT c'est aussi :

- ⇒ Plus de 190 pages manuscrites.
- ⇒ 17 VOIC (valeurs, objectifs, indicateurs et cibles [d'aménagement forestier]).
- ⇒ 43 tableaux.
- ⇒ 32 cartes et figures.
- ⇒ Et un nombre effroyable d'acronymes!



Un *success story*?

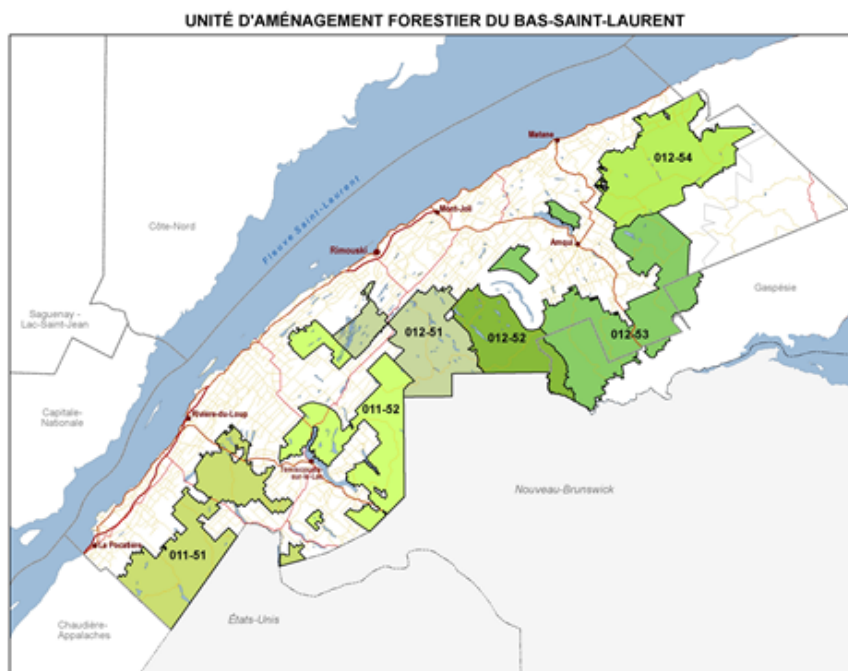
Bien que tardifs, pour diverses raisons (dont certaines hors de notre contrôle), nous avons la conviction que les PAFIT du Bas-Saint-Laurent seront à la hauteur des attentes de tous les partenaires régionaux. Il reste à voir si cela deviendra le « success story » que l'un de nos collègues entrevoyait.

Nous profitons d'ailleurs de cette tribune pour remercier tous ceux qui, à un moment ou un autre, ont mis l'épaule à la roue afin de mener à terme cet imposant projet. Merci!

Vous pouvez consulter les PAFIT sur le site Web du Ministère ou dans la [GDE](#).

Consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré tactiques du Bas-Saint-Laurent

<http://mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement-bas-saint-laurent-pafit.jsp>



Des projets d'aires protégées dans la région

*Cécile Poirier, architecte paysagiste
Direction de la connaissance et des affaires régionales*

L'automne passé, plusieurs d'entre nous, de la DOI, des UG, de la DAR et de l'équipe géomatique ont collaboré étroitement pour répondre à une demande d'évaluation de projets d'aires protégées. En fait, depuis près de trois ans, la Direction générale offrait son expertise à la Commission régionale des ressources et du territoire (CRRNT) et à la Conférence régionale des éluEs (CRÉ) qui cherchait à définir la position régionale sur les possibilités d'aires protégées à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). À différentes étapes des travaux, les aires se sont appelées « aires candidates, scénario A, scénario B, scénario C, scénario prioritaire, zones d'étude... ». Aujourd'hui, les aires sur lesquelles le MDDEFP a demandé l'avis de notre Ministère s'appellent des territoires d'intérêt.

Toute l'équipe s'est mise à l'œuvre pour faire le portrait des territoires d'intérêt : orientations au plan d'affectation du territoire public, éléments de protection existants (habitat faunique, refuge biologique, EFE), utilisation et mise en valeur des activités récréatives et fauniques, forestières, acéricoles, minières et énergétiques, les analyser (admissible aux travaux, avec ou sans contraintes, travaux sylvicoles, possibilité forestière, effets sur les emplois, sur les possibilités de mise en valeur des territoires adjacents), et consulter les détenteurs de droits concernés afin de dégager une position de la DGR et de répondre aux nombreuses questions soulevées par le MDDEFP. L'avis de la DGR porte sur 5 des 7 territoires d'intérêt déposés par le MDDEFP car, pour deux d'entre eux, qui se prolongent dans la région voisine, on veut assurer une cohérence avec les besoins de la Gaspésie et on attendra donc l'avancement de l'exercice dans leur région.

L'avis de la DGR a contribué à produire l'avis du Ministère, qui a été transmis au MDDEFP en décembre 2013. Actuellement, le MDDEFP prend connaissance de nos commentaires et a amorcé les premiers échanges pour convenir des territoires d'intérêt. Une fois convenues, d'autres étapes sont à franchir avant qu'ils deviennent officiellement des aires protégées.

Vous pouvez prendre connaissance de l'avis de la DGR, du SOR et du MRN dans :

O:\GDE_DGR\RN\Environnement\Protection_milieu_x_naturels\Aires_protégées\Territoires_interet_7\Demande_av.

Il est important de savoir que les suspensions temporaires des activités forestières et foncières continuent de s'appliquer sur les aires identifiées dans le scénario C, sauf sur l'option des lacs Sainte-Anne et rivière Noire qui n'a pas été retenue. Il est possible de visualiser les aires à différents stades de la démarche, dans BDGEOM. Les fichiers de forme de ces aires sont :

J:\BD_GEOM\GEO_Ref\CONSERVATION_PROTECTION.



Comités de santé et sécurité du travail

*Diane Chénard, technicienne en foresterie
Direction générale*

Inspection des lieux et enquête d'accidents

Le 6 novembre dernier, Luc Duchesne, Pierre Roussel et moi-même avons participé à la formation « Inspection des lieux et enquête d'accidents ».

Cette formation est donnée aux représentants en santé-sécurité afin qu'ils puissent faire l'inspection des lieux de travail à titre préventif et de faire des enquêtes lorsqu'arrive un accident.

Inspection des lieux de travail

Afin d'être en mesure d'évaluer les risques potentiels d'accident de travail, il est important d'acquérir des connaissances pour planifier, préparer et effectuer le suivi nécessaire aux inspections.

Par exemple, faire l'inspection de l'entrepôt selon un calendrier établi ou vérifier si nos sorties d'urgences sont bien identifiées et ainsi de suite pour tous les éléments susceptibles de causer des torts à notre santé-sécurité.

Si des éléments problématiques sont détectés, il faut établir un plan d'action pour corriger la situation et s'assurer que les corrections seront réalisées

Qui peut effectuer les inspections?

- ⇒ Le comité de santé et de sécurité (art. 78, par. 6).
- ⇒ Le représentant à la prévention (art. 90, par. 1).
- ⇒ Les travailleurs (art. 40, par. 5).
- ⇒ L'employeur ou son représentant (art. 51, par. 1-4-5-8).
- ⇒ L'inspecteur de la CSST (art. 179).

L'enquête d'accident-incident

Lorsque survient un accident ou un incident il faut tenter de trouver les causes en se rendant parfois sur les lieux, poser des questions au blessé et aux témoins de l'accident. L'enquête peut nécessiter la présence d'un enquêteur de la CSST.

Un rapport d'enquête d'évènement accidentel sera produit. Comme pour l'inspection, il faut trouver des solutions pour éviter qu'un autre évènement malheureux se produise.

Dans les deux cas que je viens de décrire, les rapports sont transmis au comité de santé-sécurité. Ainsi les membres du comité discutent des mesures à apporter pour corriger la situation. Un registre est complété, ce qui nous permet de savoir si un accident arrive souvent, d'où peut être un besoin d'équipement supplémentaire.



Mezzanine—Entrepôt 1ère Rue—Rimouski
Photo : Diane Chénard

*Diane Chénard, technicienne en foresterie
Direction générale*

Le représentant ou représentante à la prévention

Le représentant ou la représentante à la prévention est obligatoirement membre du comité et est alors désigné par et parmi les travailleurs et travailleuses siégeant à ce comité.

Cette personne exécute les fonctions décrites dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), en se rappelant qu'elle le fait à titre de représentant ou de représentante des travailleurs et travailleuses.

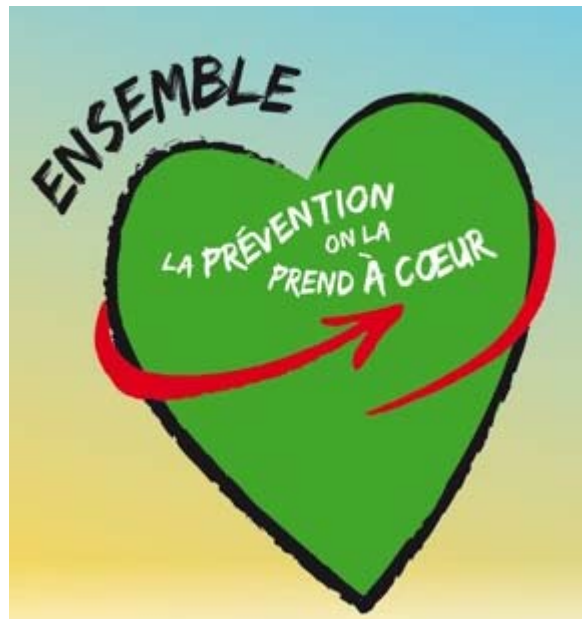
Pour mener à bien son travail, le représentant ou la représentante à la prévention dispose des droits suivants :

- ⇒ Du temps de libération.
- ⇒ L'accès des lieux.
- ⇒ Des instruments ou appareils dont il peut raisonnablement avoir besoin.
- ⇒ La coopération de l'employeur.

Conclusion

C'est à faire de l'enquête d'accident qu'on développe nos habilités. Cependant, ce qu'on souhaite en prévention, c'est de ne jamais avoir à enquêter. Nos inspections devraient permettre de ne pas avoir à le faire.

Retenons une phrase clé « La participation de l'employé : la clé de la sécurité ».



ON VEUT DES MILIEUX
DE TRAVAIL
EN **SANTÉ!**



Pierre Pettigrew, coordonnateur environnement régional
Direction générale

Les aspects environnementaux

Lors de l'édition automnale de ce journal, nous vous parlions de l'amélioration continue de notre système de gestion environnementale. Qu'en est-il aujourd'hui? Avons-nous fait ce que nous disions ?

Afin de répondre à ces deux questions, nous vous présentons les aspects environnementaux associés à nos activités de planification forestière, de gestion contractuelle et de suivi et contrôle.

Par définition, les aspects environnementaux sont les éléments des activités, produits ou services d'un organisme susceptibles d'interactions avec l'environnement. Dans le cadre de la révision de notre système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts, nous avons identifié les éléments de nos activités, produits ou services qui sont susceptibles de causer des impacts positifs ou négatifs sur le milieu, sur l'économie ou sur la société. Ainsi, nous obtenons une liste de 22 aspects environnementaux pour lesquels les impacts peuvent être qualifiés et quantifiés.

Conformément à la norme ISO 14001:2004, nous avons identifié parmi ces aspects environnementaux ceux qui sont les plus significatifs. Afin d'assurer la cohérence de nos actions avec les orientations ministérielles, les aspects environnementaux qui ont été jugés significatifs sont ceux qui sont directement associés à un défi de la Stratégie d'aménagement durable des forêts dont la publication est attendue prochainement. De cette façon, 16 aspects environnementaux significatifs (tableau 1) découlent des activités, produits ou services que nous réalisons quotidiennement à l'intérieur de nos mandats liés à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. De plus, un

17^e a été ajouté afin de considérer les risques liés à l'utilisation des véhicules que nous faisons pour la réalisation de nos mandats.

Par ailleurs, afin de parvenir aux meilleurs résultats possible avec les ressources dont nous disposons, nous avons priorisé 5 aspects environnementaux significatifs qui requièrent une attention particulière au cours de la prochaine année :

- ⇒ Prendre en compte les préoccupations des parties intéressées.
- ⇒ Établir la stratégie d'aménagement forestier.
- ⇒ Respecter la possibilité forestière.
- ⇒ Respecter la stratégie d'aménagement forestier.
- ⇒ S'assurer du respect des ententes d'harmonisation.

Ces 5 aspects sont associés à des éléments sensibles du processus de planification forestière et les 3 derniers sont repris au cours des processus de gestion contractuelle et de suivi et contrôle.

En conclusion, l'ensemble du personnel affecté à la planification forestière, à la gestion contractuelle et au suivi et contrôle est concerné par ces aspects environnementaux significatifs et contribue à la performance de l'organisation relativement à ceux-ci.

Tableau 1. Les aspects environnementaux significatifs

Activité, produit ou service	Élément de l'activité susceptible d'interaction avec l'environnement
Planification forestière	Prendre en compte les préoccupations des parties intéressées Intégrer les orientations stratégiques S'assurer du respect de la LADTF et de ses règlements Intégrer les connaissances Acquérir et rassembler des connaissances Respecter la stratégie d'aménagement forestier S'assurer du respect des ententes d'harmonisation Choisir les directives opérationnelles Choisir le traitement Établir la stratégie d'aménagement forestier Respecter la possibilité forestière Valider les stratégies préCPE S'assurer de remettre en production
Gestion contractuelle	Respecter la stratégie d'aménagement forestier Respecter la possibilité forestière Fixer les exigences contractuelles S'assurer du respect des exigences contractuelles
Suivi et contrôle	S'assurer du respect de la LADTF et de ses règlements S'assurer du respect des ententes d'harmonisation S'assurer de la qualité des travaux d'aménagement forestier
Support aux P/S	Déclencher un incendie

La tordeuse des bourgeons de l'épinette arrive !

Mélanie Rioux, ing. f.
Unité de gestion du Grand-Portage



La tordeuse des bourgeons de l'épinette fait actuellement un retour en force au Québec. La progression de l'épidémie est particulièrement forte dans les régions de la

Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Au Bas-Saint-Laurent, la défoliation s'observe depuis 2012 et en 2013, les superficies qui montrent des signes de défoliation ont augmenté de façon importante.

Le cycle épidémique de la tordeuse des bourgeons de l'épinette est d'environ 30 ans. Il s'agit de l'insecte le plus destructeur des peuplements de résineux en Amérique du Nord. C'est le sapin qui est l'arbre le plus vulnérable aux attaques de la tordeuse. Lors d'une épidémie, les arbres les plus faibles meurent généralement après trois ou quatre années de défoliation grave. Actuellement, au Bas-Saint-Laurent, on observe majoritairement une défoliation légère à modérée.

Certaines activités forestières peuvent accroître la vulnérabilité des peuplements forestiers face à la tordeuse. Ces activités forestières sont les éclaircies précommerciale et commerciale. Il est proposé, par la Direction de la protection des forêts, de cesser ces activités en période épidémique. Ces activités forestières sont pratiquées de façon importante au Bas-Saint-Laurent. Par conséquent, afin de réduire les impacts socioéconomiques de la tordeuse sur ces activités, la Direction générale du Bas-Saint-Laurent documente et identifie régionalement les conditions pour lesquelles ces activités peuvent être appliquées sans accroître la vulnérabilité et propose un plan d'action pour la saison 2014-2015.

Lors de la dernière épidémie, le Bas-Saint-Laurent a été très fortement touché par la tordeuse. Cependant, il faut savoir que le passé n'est pas garant de l'avenir en ce qui concerne l'intensité et la gravité d'une épidémie! Il est quasi impossible de prévoir la progression d'une épidémie et impossible de prévoir si l'épidémie actuelle aura un profil similaire aux dernières. Il est aussi à noter que le portrait forestier actuel est bien différent de celui des années 1980. Les peuplements très vulnérables à la tordeuse, comme les sapinières matures, ne sont plus majoritaires sur le territoire.

Un fait est certain, notre territoire sera scruté à la loupe durant les prochaines années! Et attendez-vous à voir, dès cet été, les avions de la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies parcourir notre région et arroser certains territoires, avec un produit complètement biologique, afin de protéger notre forêt contre l'insecte redoutable!



Source : site web SOPFIM

Migration vers Windows 7

*Yvan Lemieux, responsable informatique
Services administratifs régionaux*

L'échéancier se précise!

En effet, le calendrier de migration pour les régions est maintenant connu et la formation du personnel informatique a débutée.

Nous participerons à la deuxième vague d'implantation. Si la tendance se maintient, les travaux préliminaires débuteront à la mi-juin pour notre région. L'Unité de gestion du Grand-Portage sera la première à migrer (semaine du 18 août), puis le bureau de Rimouski (début septembre) pour se terminer avec le bureau d'Amqui (semaine du 27 octobre). Votre équipe informatique se réjouit de cette nouvelle et nous vous informerons des développements à venir.



La forêt arrive en ville

*Greg St-Hilaire, responsable des communications
Direction générale*

Le 17 mai dernier se tenait la première édition de « La forêt arrive en ville » au parc Beauséjour de Rimouski. L'activité a rassemblé plus d'une vingtaine d'exposants de qualité oeuvrant à la mise en valeur des forêts bas-laurentiennes.

Au menu :

- ⇒ Dégustations de produits de l'érable et de produits forestiers non ligneux.
- ⇒ Initiation au godendart.
- ⇒ Présentation de produits d'artisans du bois.
- ⇒ Rencontre de maisons de formations (Centre de formation professionnelle, Cégep, Université).
- ⇒ Échanges avec des professionnels et des travailleurs forestiers.
- ⇒ Et bien d'autres!

Ainsi, grâce à nos exposants passionnés et malgré une température qui se jouait de nous, tous les citoyens qui ont bravé le temps maussade et les vents violents n'ont eu que des commentaires positifs. Il s'agit d'un atout majeur que d'avoir des exposants qui se distinguent et sur lesquels nous savons que nous pourrions toujours miser.

Bien sûr, tout n'a pas été parfait. Cette première édition aura été une source d'apprentissage significative et de nombreuses pistes d'amélioration ont été soulevées par les exposants, les visiteurs et les organisateurs. Fort de cette expérience, nous avons désormais les outils pour faire d'une seconde édition, un succès sans équivoque.

Merci à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin!



Parc Beauséjour
Photo : Martine Landry



Parc Beauséjour
Photo : Greg St-Hilaire

En mouvement – Des départs – Des arrivées



Des arrivées le 6 janvier

Manon Perreault se joint à la Direction des affaires régionales comme conseillère en gestion intégrée des ressources naturelles. Biologiste de formation, elle assure principalement la coordination et le suivi des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), notamment sur les dossiers comportant des enjeux fauniques. Bienvenue parmi nous Manon!

Daniel Turcotte, technicien en foresterie vient porter main forte à l'équipe de l'Unité de gestion du Bas-Saint-Laurent à Amqui. Il se voit confier les mandats suivants : vérifier et analyser les mesurages des bois abattus, assurer le suivi des érablières et des inventaires forestiers. Bienvenue dans l'équipe!

Chantal Vaillancourt est nommée à titre d'agente de secrétariat à la Direction des opérations intégrées. Elle apporte un soutien au secrétariat et aux professionnels. Bonne chance dans tes nouvelles fonctions Chantal!

Un départ le 21 février

Depuis octobre 2001, Jonathan nous apportait un support exemplaire, et ce, tout en exécutant ses tâches courantes en informatique. Ce gentil gentleman nous a quittés pour se diriger vers le CSPQ et obtenir une permanence. Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans l'accomplissement de ses nouveaux défis!

Vers une nouvelle vie

Le vendredi 20 juin, nous soulignerons le départ à la retraite de notre collègue et ami Gérald Boulianne. Vous êtes conviés à venir festoyer au Centre communautaire Arthur-Buies du 387, rue des Passereaux à compter de 17 h.

Apportez vos consommations et votre bonne humeur !

Bien du plaisir en perspective !



Vie sociale

Tournoi de balle donnée sur glace de Saint-Fabien les 28 février et 1-2 mars

*Greg St-Hilaire, responsable des communications
Direction générale*

L'équipe « Coupe à blanc » du MRN a livré une belle performance lors du Tournoi de balle donnée à Saint-Fabien. Nos joueurs ont donné leur 100 % durant 4 parties, dont 2 victoires et 2 défaites pour se rendre en *demi-finale de la classe B*.

Bravo pour l'amélioration! (L'an passé, notre équipe s'était inclinée en quart de finale).



Comité social

*Sébastien Beaulieu, enquêteur
Direction des opérations intégrées*



Nous étions une vingtaine aux quilles et plus de 25 personnes pour le 5 à 7 avec pizza!

La soirée a eu lieu le vendredi 30 mai au salon de quilles Vézina. C'était une soirée « clair de lune » donc avec musique, lumière tamisée et bien sûr quilles ROUGES (selon Micheline, le salon n'a pas fait beaucoup d'argent avec nous pendant les quilles parce que nous avons gagné plusieurs consommations avec ces quilles rouges).

Une superbe soirée avec du fun en masse, que tous ont appréciés et que plusieurs ont souhaité répéter à l'automne.

Gérald, Hélène et Stéphane ont été les meilleurs pointeurs, mais Félix nous a épatés avec sa chance du débutant et son petit « moove » en prime.

Le comité organisateur a apprécié la participation.

Tournoi d'hockey

*Greg St-Hilaire, responsable des communications
Direction générale*

Cette année se tenait les 5 et 6 avril dernier la première édition du tournoi d'hockey du Ministère. Pour l'occasion, le Bas-Saint-Laurent s'était formé une équipe, laquelle a été bonifiée par des collègues de la Gaspésie et de Québec.

Nos représentants ont donc très bien fait, mais, jouant de malchance, n'ont pu se classer pour les demi-finales. Soyez certains qu'ils seront prêts l'an prochain!

<http://www.intranet/ressources-humaines/nouvelles/2014/0516-tournoi.asp>



Coordination et conception
Communication s DGR-01

*Martine Landry
Greg St-Hilaire*